

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 17 décembre 2024

Membres

En exercice : 12
Présents : 12
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
12 décembre 2024
Date d'affichage:
12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: BUDGET ANNEXE 2024 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - DE_2024_53

Le maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR 2023 inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
D21	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €	1 625.00 €
D23	4 937.41 €	0.00 €	0.00 €	4 937.41 €	1 234.35 €
TOTAL					2 859.35 €

Montant total maximum des dépenses autorisées : **2 859.35 €**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget annexe 2025, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 2 859.35 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Montant
D21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 625.00 €
D23	2313	Constructions	1200.00 €
TOTAL			2 825.00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/12/2024
Département de SAÔNE ET LOIRE
et publié ou notifié
le 26/12/2024
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/12/2024
071-217100841-20241217-DE_2024_53-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.